

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20220412-4</b>	<b><u>Séance du 12 avril 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois d'avril le <b>douze</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 avril 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 avril 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2022, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2022 (cf. tableaux joints en annexe).

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>5 538 664</b>	<b>5 538 664</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>1 767 141</b>	<b>1 767 141</b>

La Commission Finances, réunie le 31 mars 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 avril 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET